



Risque SUBMERSION MARINE

Consignes de sécurité



BIEN VOUS PRÉPARER EN AMONT

- **Renseignez-vous auprès de la Mairie** sur le risque de submersion marine (fréquence, exposition)
- Renseignez-vous sur l'**organisation municipale déployée** pour la gestion d'une submersion.
- Constituez votre **kit de sécurité ***
- Suivez les informations sur l'**évolution de la situation météo attendue** dans les prochaines heures : radios (poste à piles) et autres médias.
- Prévoyez la **mise en sécurité de vos véhicules**
- Préparez des batardeaux **pour faire barrage à l'eau** à l'emplacement des ouvertures (portes, fenêtres...).
- Prévoyez des parpaings **pour surélever votre mobilier**
- Vérifiez la **sécurité des itinéraires à emprunter** avant de vous déplacer.

*Kit de sécurité * = lampe torche, radio à piles, piles de rechange, médicaments indispensables, 1 à 2 couvertures, vêtements, 1 à 2 bouteilles d'eau*

ADAPTER VOTRE COMPORTEMENT SELON LE NIVEAU DE VIGILANCE

SOYEZ PRUDENT

- Evitez tout déplacement (à pied, en voiture). Ne vous promenez pas sur le littoral ou en zone submersible.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ni à la crèche : ils y sont en sécurité.
- Mettez en sécurité vos véhicules.
- Si vous circulez, ne vous engagez pas sur les voiries inondées et respectez la signalisation mise en place.
- Installez les protections contre les entrées d'eau et fermez portes, fenêtres, ...).
- Surélevez vos biens, meubles, électroménager, arrimez les cuves....
- Vérifiez votre kit de sécurité * et rassemblez vos papiers importants. Prévoyez des vivres en cas de confinement demandé par les autorités.
- Coupez les alimentations en électricité et en gaz.
- Mettez à l'abri les animaux et le matériel et objets divers susceptibles d'être submergés ou emportés.
- Maintenez ouvertes les issues à commande électrique à utiliser en cas d'évacuation (portail électrique, volets roulants...).

METTEZ-VOUS EN SÉCURITÉ

- **Conformez-vous aux consignes de sécurité demandées par les autorités: rejoignez un lieu sécurisé hors d'eau (refuge habitation, centre d'accueil...).**
- N'évacuez que sur ordre des autorités.
- Ne traversez jamais une zone inondée, ne descendez pas dans les sous-sols ou dans un parking souterrain.
- Rejoignez le lieu sécurisé muni de votre kit de sécurité* et de vos papiers importants.
- Evitez tout déplacement à pied ou en voiture, ne vous promenez pas sur le littoral ou en zone submersible.
- N'allez pas chercher les enfants à l'école, ni à la crèche : ils y sont en sécurité.

RESTEZ EN SÉCURITÉ

- Restez confiné dans le lieu sécurisé (étages, centre d'accueil, etc.).
- Informez-vous de l'évolution de la situation (radio de proximité).

RETOUR A LA NORMALE

- Informez au plus tôt la mairie de votre situation et prenez connaissance des dispositifs d'aide mis à votre disposition.
- Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est sèche.
- Faites l'inventaire des dégâts, photographiez les dommages.
- Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.
- Aérez et désinfectez les pièces.
- Chauffez votre domicile.
- Proposez votre aide en mairie pour le rétablissement de la situation sur la commune.